

Les Régimes fiscaux des différentes sociétés libanaises et les Modifications Introduites aux Lois Fiscales



Notions fiscales de base des principaux genres de sociétés commerciales libanaises: (1)

La société anonyme (SAL) :

- ▶ L'impôt sur le profit net est de 17% ; la taxe sur la distribution des dividendes est de 10%.
- ▶ Les gains réalisés sur la vente des actions au niveau des individus (personnes physiques) ne sont pas soumis à une taxe sur la plus-value.

La société à responsabilité limitée (SARL) :

- ▶ L'impôt sur le profit net est de 17% ; la taxe sur la distribution des dividendes est de 10%.
- ▶ Les gains réalisés sur la vente des actions au niveau des individus (personnes physiques) sont soumis à une taxe sur la plus-value.

Notions fiscales de base des principaux genres de sociétés commerciales libanaises: (2)

La société offshore :

- ▶ Les profits de la société ne sont pas imposables. Elle est cependant soumise à une imposition forfaitaire annuelle d'un million de Livres Libanaises. La distribution des dividendes est exonérée d'impôt.

La société holding :

- ▶ Elle est soumise à un montant forfaitaire annuel n'excédant pas 5.000.000 de LL (variable en fonction du capital et des réserves). La distribution des dividendes est exonérée d'impôt.

Modifications fiscales concernant les contribuables individuels

TVA:

- ▶ Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est passé de 10% à 11% à partir du 1er janvier 2018.

Taxe salariale:

Une nouvelle tranche fiscale au niveau des taxes salariales a été introduite à partir du 1er Août 2019. Les salaires supérieurs à U\$ 12,438 (équivalent à LBP 18,750,000) sont soumis au taux de 25% au lieu de 20%.

Taxe salariale:

- ▶ Par exemple, pour un employé célibataire ayant un salaire de base de U\$ 2,000 (équivalent à LBP 3015,000) , la taxe sur salaire reste de 79\$ (LBP 119,093).
- ▶ Pour un employé célibataire ayant un salaire de base de U\$ 4,000 (LBP 6,030,000), la taxe sur salaire reste de 126\$ (LBP 189,945).
- ▶ Alors, que pour un salaire de \$15,000 (LBP 22,612,500), la taxe passe de \$2,174 (LBP 3,277,305) à \$2,281 (LBP 3,438,608).

Taxe salariale avant modification de l'impôt:

Avant la modification de l'impôt			
		USD	LBP
Salaire mensuel		15,000	22,612,500
Exonération basée sur le statut familial		415	625,000
Montant Imposable		14,585	21,987,500
USD 1 - 331 (LBP 1 - 500,000)	2%	7	10,000
332 - 829 (500,001 - 1,250,000)	4%	20	30,000
830 - 1,658 (1,250,001 - 2,500,000)	7%	58	87,500
1,659 - 3,316 (2,500,001 - 5,000,000)	11%	2	275,000
3,317 - 6,633 (5,000,001 - 10,000,000)	15%	497	750,000
6,634 + (10,000,001 +)	20%	1,590	2,397,500
Taxe salariale		2,174	3,549,999

Taxe salariale après modification de l'impôt:

Après la modification de l'impôt			
		USD	LBP
Salaire mensuel		15,000	22,612,500
Exonération basée sur le statut familial		415	625,000
Montant Imposable		14,585	21,987,500
USD 1 - 331 (LBP 1 - 500,000)	2%	7	10,000
332 - 829 (500,001 - 1,250,000)	4%	20	30,000
830 - 1,658 (1,250,001 - 2,500,000)	7%	58	87,500
1,659 - 3,316 (2,500,001 - 5,000,000)	11%	2	275,000
3,317 - 6,633 (5,000,001 - 10,000,000)	15%	497	750,000
6,634 - 12,438 (10,000,001 - 18,750,000)	20%	1,161	1,750,000
12,439 + (18,750,001 +)	25%	537	809,375
Taxe salariale		2,281	3,711,874

Taxe sur les intérêts bancaires :

- ▶ La taxe sur les intérêts bancaires qui était de 5% est passée à 7%, à partir du 26 octobre 2017. Cependant, selon la loi du Budget 2019, la taxe sur les intérêts bancaires est passée à 10% pour une période de trois ans à partir de 02/08/2019.

Pensions de retraite :

- ▶ Selon la loi du Budget 2019, à partir du 1er Août 2019, une imposition a été établie sur les pensions de retraite (articles 23, 47 et 48 du budget modifiant les articles 47 (4), 56 et 58 de la loi relative à l'impôt sur le revenu) pour les employés du secteur public (à l'exception des pensions des héritiers des martyrs et les blessés de l'armée et des forces de sécurité) .

Taxe sur la propriété bâtie :

- ▶ Toute personne qui possède une maison ou un appartement doit payer la taxe sur la propriété bâtie. A partir de l'exercice 2018, la personne possédant plusieurs appartements peut profiter d'une exonération de la taxe sur la propriété bâtie de LBP 20,000,000 pour chacune des deux résidences principale et secondaire qui ont la valeur la plus élevée. Par exemple, si la personne possède 5 résidences, elle pourrait profiter de l'exemption sur les deux résidences qui ont les valeurs les plus élevées, alors que les trois autres résidences seront complètement taxables. Il faut noter que les deux résidences ne doivent pas être situées dans la même région.
- ▶ En outre, la taxe sur la propriété bâtie est soumise à de nouvelles tranches qui ont été en faveur du contribuable. Par exemple, afin de vous donner une idée, pour une base taxable de \$100,000, la taxe a diminué de \$9,463 à \$5,560, soit une diminution de 41%.

Transformation en SAL:

- ▶ Un nouveau décret a été aussi émis qui permet de transformer une société unipersonnelle ou d'une SARL en une SAL.

Impôt titre I sur les professions libérales:

- ▶ Une nouvelle tranche fiscale concernant l'impôt sur les professions libérales a été introduite à partir de l'exercice 2019. Le revenu net taxable compris entre 104 millions de livres (U\$ 68,988) et 225 millions de livres (U\$ 149 253) est assujetti à l'impôt au taux de 21%. Un taux d'imposition de 25% s'applique à la partie du revenu net taxable dépassant 225 millions de livres libanaises (U\$ 149,253).

Taxe sur la succession :

- ▶ La taxe sur la succession dépend du lien de parenté mais, en gros, les montants et actifs hérités par les enfants et conjoint sont taxés à 12% pour les montants supérieurs à \$ 230,000.

Modifications fiscales concernant les sociétés

Impôt sur le profit :

- ▶ Le taux de l'impôt sur le profit net des sociétés de capitaux, (SAL et SARL), est passé de 15% à 17%, à partir du 26 octobre 2017.

Réévaluation exceptionnelle des immobilisations (à l'exception des sociétés foncières) :

- ▶ Une taxe de seulement 3% (au lieu de 15%) est imposée sur la différence entre le montant de réévaluation des immobilisations et le montant comptable à condition que la réévaluation soit complétée avant le 31 mars 2020 et que la vente ou transfert de l'actif immobilisé n'ait pas lieu avant 3 ans de la date de réévaluation. Cette réévaluation peut être faite pour une fois seulement.

Droit d'importation:

- ▶ Pour les sociétés qui importent des produits de l'étranger, un nouveau droit d'importation est appliqué à un taux de 3% pour une période de 3 ans sur tous les produits soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), à l'exception de l'essence, des équipements industriels et des matières premières pour l'industrie et l'agriculture.
- ▶ Il convient de noter que, conformément au mémorandum n ° 18 du 1er octobre 2019, il a été requis que toutes les factures relatives aux marchandises importées soient certifiées par la douane du pays d'origine ou les Missions diplomatiques / consulaires libanaises. La douane libanaise n'a pas le droit de permettre le traitement des formalités liées à ces marchandises si les factures ne sont pas certifiées comme mentionné.

Cotisations de la Sécurité Sociale :

- ▶ Selon la loi du Budget 2018, le gouvernement libanais prend en charge les cotisations de la Sécurité Sociale pendant une période de 2 ans pour tous les employés embauchés entre le 19 avril 2018 et le 31 décembre 2019, si l'employé est embauché pour la première fois, était auparavant au chômage, ou avait quitté son emploi précédent six mois avant la date de publication de cette loi, et à condition que son salaire annuel n'excède pas 18 millions de livres libanaises (soit 1,000 USD par mois).

Evasion fiscale :

- ▶ Une nouvelle définition exhaustive de l'évasion fiscale a été établie (article 57 de la loi du Budget 2019) et introduite parmi les définitions du Code de Procédure Fiscales (loi n ° 44 du 11/11/2008 et ses amendements). Elle prend en compte l'élément intentionnel.
- ▶ Selon la loi du Budget 2019, l'évasion fiscale a donc été définie comme le fait d'une personne qui, ayant des obligations fiscales, ne déclare pas les impôts et taxes dus à l'État sciemment et volontairement, et ainsi s'abstient de payer ou verser les impôts dus ou les réduit, les annule, ou les recouvre d'une manière illégale par le biais de moyens illégitimes.

Régime fiscal des ONG:

- ▶ Les ONG ne sont pas soumises à la taxe sur le profit.
- ▶ Elles sont soumises à la taxe sur salaires et aux contributions sociales de la CNSS.
- ▶ Elles peuvent récupérer la TVA dans le cas où elles sont enregistrées au département de la TVA au Ministère des Finances.
- ▶ Elles sont tenues de présenter au Ministère de l'Intérieur le budget de l'année suivante avant le 31 janvier de chaque année.

Modifications diverses:

- ▶ La loi No. 85 du 10 octobre 2018 a autorisé la création de sociétés offshores unipersonnelles au Liban. Lesdites sociétés pourront donc être créées par un actionnaire unique, qui peut être aussi bien une personne physique qu'une personne morale.
- ▶ L'article 1 du décret-loi 35/1967 a autorisé une seule personne à créer une SARL alors qu'auparavant le nombre minimum d'associés était de trois.
- ▶ Actions, usufruit, et nue-propiété au niveau des sociétés anonymes libanaises.